

Contractualisation hasardeuse

Par regu, le 13/12/2012 à 00:08

Bonjour

J'ai signé un bail avec un locataire avec sa promesse de m'envoyer ses justificatifs de revenus par mail le soir même. Je sais que j'ai été négligeant mais je me suis fait mener en bateau par un escroc. Malgré mes relances tél et sms, je n'ai rien reçu et plus de nouvelles depuis 15 jours. Son bail prend effet le 16/12. Je lui ai fait un courrier recommandé lui disant que je ne donnais pas suite à sa candidature, pas de réponses! j'ai appris qu'il était sous le coup d'une expulsion qu'il m'a évidemment caché et qu'il a de multiples dettes. Sur le bail il a noté une adresse qui n'est pas la sienne actuelle mais celle de son entreprise dont il est gérant et il m'a fait un chèque de caution et premier mois de loyer avec un chéquier de la société. Pas très normal je pense? Puis je de ce fait refuser de lui remettre les clefs? Qu'est ce que je risque s'il porte plainte à ce titre surtout si je mets un autre locataire dans les lieux? Merci de votre réponse

Par vanceslas, le 13/12/2012 à 15:39

Bonjour vous avez signé un bail et de ce fait vous êtes engagé si les chèques sont crédités il vous faudra lui remettre les clés, que les chèques soient émis sur son compte société ne vous concerne pas .A-t-il un double du bail? bonne journée

Par regu, le 13/12/2012 à 15:40

Oui il a un double du bail

Par regu, le 13/12/2012 à 15:48

Ceci veut dire que je dois déposer les chèques à la banque, m'assurer qu'ils sont crédités avant de donner les clefs? Compte tenu de son historique, puis je lui demander de me fournir une attestation de paiement des loyers signé de son propriétaire actuel avant de donner les clefs? Merci

Par vanceslas, le 13/12/2012 à 18:40

Bonsoir oui effectivement demandez lui une attestation du bon paiements de ses loyers mais si vous ne lui avez pas donné de double du bail rendez lui ses chèques et ne lui louez pas, si il a un double alors encaissez les chèques avant de lui donner les clés bonne soirée